

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation :

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

FAVREAU Gilles (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) représenté par PETITBOUT Paul (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) représentée par DAVAL Marius (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Suppression d'un emploi d'attaché principal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 06/02/2025 créant l'emploi de responsable finances au grade d'attaché principal à une durée hebdomadaire de 35h ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 05 février 2026 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, il appartient à l'organe délibérant de fixer le tableau des effectifs et, le cas échéant, de supprimer les emplois devenus sans objet.

Le conseil communautaire sur le rapport de Monsieur le président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et ou représentés,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SUPPRIMER, à compter du 1^{er} avril 2026, le poste d'attaché principal territorial inscrit au tableau des effectifs devenu sans objet à la suite de la recomposition interne des services.

ARTICLE 2 : D'ACTUALISER en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de communes.

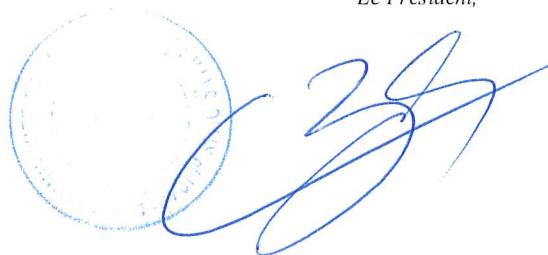
ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 12/03/2026

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :
et de la publication le :
Le Président,*



Date de transmission de l'acte: 17/03/2026
Date de reception de l'AR: 17/03/2026
042-244200614-DE_2026_1203_21-DE
A G E D I